

Cadre réservé à l'administration :

Numéro de la carte :

Formulaire pour l'accès en déchèterie Badge vert pour les particuliers

MAJ 01/06/2022

Vos coordonnées

NOM Prénom

Adresse

Commune

Téléphone

Mail

numéro d'immatriculation
ET modèle du véhicule
(jusqu'à 3 véhicules par carte)

Vos données sont conservées dans une base de données et utilisées par la CCDSV à des fins statistiques. Pour toute modification, contacter la CCDSV.

Mode d'emploi

Votre mairie et la CCDSV délivrent les cartes d'accès pour véhicule de type VP (carte VERTE) et un usage non professionnel.

Par année civile : 30 passages gratuits, tarif payant de 15,00 € à partir du 31^{ème} passage.

Se munir d'un justificatif de domicile ET de la carte grise du (ou des) véhicule(s).

1 carte gratuite par foyer. Une 2^{ème} carte (ou en cas de dégradation ou perte ou vol), est facturée 20,00 € par la CCDSV.

Les usagers sont tenus de respecter le règlement en vigueur en déchèterie et notamment :

- trier ses déchets dans les bennes dédiées ;
- faire preuve de courtoisie envers les gardiens et entre usagers.

Pour rappel, les véhicules de plus de 3.5 tonnes, les tracteurs et les véhicules non immatriculés sont interdits.

Accès aux déchèteries de Frans (ZA du Pardy) et des Bruyères (ZI de Reyrieux, à Toussieux).

Horaires des déchèteries :

- du 1^{er} octobre au 31 mars : lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ; samedi : 9h00 à 17h00 ;
- du 1^{er} avril au 30 septembre: lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ; samedi : 9h00 à 18h00 ;
- fermé dimanche et jours fériés

Date et signature (vaut acceptation du règlement des déchèteries)